

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions administratives

Relations avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement

RAPPORT DU PNUE

L'annexe du présent document a été préparé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Relations avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement

Rapport du PNUE

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il fournit des informations sur les aspects les plus importants de la collaboration entre le PNUE et le Secrétariat de la Convention depuis la soixante et unième session du Comité permanent tenue à Genève en août 2011. Il rend également compte de l'appui administratif apporté par le PNUE au Secrétariat de la Convention et à son programme de travail ainsi que de la coopération de fond menée entre les deux organismes au cours de cette période.

II. Appui technique et scientifique apporté par le PNUE à la CITES

Initiative de gestion des connaissances et des informations sur les accords multilatéraux sur l'environnement

2. L'Initiative de gestion des connaissances et des informations sur les accords multilatéraux sur l'environnement, facilitée et soutenue par le PNUE, vise à mettre en place des systèmes informatiques harmonisés sur ces accords afin d'aider les Parties à s'acquitter des obligations leur incombant au titre des diverses conventions. Elle regroupe les accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement et a pour objectif de mettre en place des systèmes informatiques harmonisés et interopérables pour appuyer les activités de gestion des connaissances. Son Comité directeur se réunit une fois par an et fournit l'orientation stratégique, et son groupe de travail se réunit régulièrement tout au long de l'année et est chargé de la mise en œuvre technique des projets.
3. La CITES, conjointement avec la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales du PNUE, fait office de coprésident de l'Initiative de gestion des connaissances et des informations sur les accords multilatéraux sur l'environnement, qui comprend des représentants de 15 secrétariats d'accords mondiaux et régionaux et est pour une large part soutenue par le PNUE. Pour assurer une représentation intégrale au portail d'informations des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA) (www.informea.org) créé dans le cadre de cette Initiative, la Division a préparé et marqué des informations sur les décisions et résolutions de la CITES en attendant que cette dernière mette pleinement en œuvre le mécanisme de collecte des informations.
4. En outre, des projets menés à bien avec succès par la CITES dans le domaine des technologies de l'information et de la gestion des connaissances telles que le Collège virtuel de la CITES, les systèmes de permis électroniques et l'intégration de documents douaniers dans les guichets uniques nationaux et régionaux sur les informations commerciales, ont fortement influencé et imprimé l'orientation de l'Initiative. Quelques-uns de ces concepts ont été inclus dans les propositions de financement soumises aux donateurs potentiels afin d'être reproduits.

Partenariat du Projet pour la survie des grands singes

5. Le Partenariat du Projet pour la survie des grands singes (GRASP) s'emploie à harmoniser les projets entrepris sur le terrain en collaboration avec les parties prenantes – dont les nations membres, les organisations s'occupant de la conservation, les organismes des Nations Unies et les sympathisants privés – en poursuivant un programme d'action qui met à profit les textes réglementaires, les outils éducatifs et les moyens de communication pour faire bouger les choses. Les réalisations récentes sont brièvement présentées ci-dessous.
6. Le GRASP collabore avec la CITES, la Suède, le Centre de données régionales et mondiales intégrées du PNUE (GRID-Arendal), Interpol, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Alliance panafricaine des sanctuaires de primates (PASA) et une série d'organes chargées de la surveillance de l'application des lois en vue de réaliser la première étude détaillée sur le commerce illicite des grands singes. La publication de ce rapport devrait intervenir en fin 2012.
7. Le GRASP a coopéré avec la Fondation pour les chimpanzés sauvages, le Libéria et la Côte d'Ivoire en vue de lancer un projet de corridor dans la région transfrontalière de Tai-Grebo-Sapo. Ce projet permettra d'établir un corridor entre les blocs forestiers qui subsistent, de mettre en place une plateforme transfrontalière et de promouvoir la conservation des chimpanzés. La première réunion du Comité directeur a eu lieu à Monrovia du 9 au 11 juillet.
8. Le GRASP gère également l'Initiative transfrontalière de la forêt du Mayombe regroupant l'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo dans le but de préserver et restaurer l'intégrité de l'écosystème du Mayombe. Le GRASP, qui travaille depuis 2010 en association avec le Gouvernement norvégien et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a récemment aidé à la conclusion d'un accord tripartite pour assurer la gestion à long terme et un financement en faveur de la région. Grâce au Partenariat Espagne-PNUE sur les zones protégées à l'appui de l'Initiative LifeWeb associant la Société de conservation de la faune sauvage (WCS), le Réseau des parcs africains et l'UICN dans le cadre des efforts déployés en matière de conservation au Cameroun, au Congo, en Indonésie et en République démocratique du Congo, le GRASP a géré six projets. Parmi les résultats récents, on peut notamment citer la réalisation d'une étude de faisabilité sur le Parc national de Takamanda (Cameroun) au titre du Programme ONU-REDD, les projets de surveillance du virus Ebola au Congo et l'appui à l'application effective des réglementations concernant la protection de la faune sauvage en République démocratique du Congo.
9. En outre, en vue de lancer la campagne « Agir maintenant pour les orangs-outans » montée en huit langues, qui a capté l'attention des médias du monde entier et à laquelle 1,8 million de personnes ont accédé en ligne, le GRASP a coopéré avec International Animal Rescue (IAR) et la star du football espagnol Carles Puyol.
10. Le GRASP a également collaboré avec la Fondation PanEco, le Centre GRID-Arendal, le Programme de conservation des orangs-outans, l'Indonésie, la Norvège, l'Allemagne et de nombreux experts pour la publication du rapport intitulé « Orangutans and the Economics of Sustainable Forest management in Sumatra » en 2011. Ce rapport, qui analyse les scénarios économiques pour la conservation

des populations d'orangs-outans et la protection de leurs habitats, sera reproduit à Bornéo en 2013. Avec l'appui de la Norvège, de l'Allemagne et le bureau du PNUE en Asie du Sud-Est, le GRASP a aussi appuyé l'organisation d'ateliers consacrés à la conservation des grands singes au Cameroun, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie.

Appui apporté par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) à la CITES

11. L'appui technique et scientifique apporté par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) au Secrétariat de la CITES est mis en œuvre sur la base de contrats avec ce dernier et d'autres donateurs. Le PNUE-WCMC gère la Base de données sur le commerce de la CITES, qui comprend des données sur le commerce des espèces sauvages visées par la Convention, rassemblées à partir des informations communiquées par les Parties dans leurs rapports annuels. Cet outil unique est disponible en ligne et contient aujourd'hui plus de 12 millions d'entrées sur le commerce. Il est utilisé régulièrement par le Secrétariat, les autorités nationales, les organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales pour mettre en évidence l'évolution du commerce et déterminer la mesure dans laquelle la Convention est bien appliquée. Les projections graphiques des données sur le commerce de la CITES, lancées en juillet 2010 à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, seront mises à jour en juillet 2012. Elles constituent un moyen interactif de visualiser les données sur le commerce communiquées par les Parties.
12. Des conseils sont dispensés au Secrétariat de la CITES sur le volume et les tendances du commerce et les questions scientifiques et techniques (par exemple : répartition des espèces et nomenclature) et un appui lui est fourni sur les questions concernant l'établissement des rapports, la gestion des informations, le renforcement des capacités et la formation, notamment le matériel destiné à appuyer les ateliers de formation en Asie centrale et occidentale et dans les îles du Pacifique. Avec le concours du Secrétariat de la CITES, des discussions sont menées dans plusieurs régions afin de renforcer les capacités nécessaires pour effectuer des analyses sur le commerce aux niveaux national et régional.
13. Pour donner un aperçu général des tendances récentes du commerce, le PNUE-WCMC, sur la base d'un contrat avec le Secrétariat de la CITES, a établi un rapport analytique sur le commerce des espèces inscrites à l'annexe II entre 1996 et 2010. Le rapport a permis d'élaborer une nouvelle méthodologie pour déterminer la valeur des principaux produits animaux dans le commerce international et a révélé que l'on observait une diminution du commerce de spécimens d'espèces de source sauvage assortie d'une augmentation des spécimens d'espèces reproduits en captivité ou de spécimens provenant d'un élevage en ranch pour de nombreux taxons. Une brochure mettant en exergue les principales conclusions du rapport sera distribuée lors de la soixante-deuxième session du Comité permanent.
14. Le PNUE-WCMC travaille en collaboration avec le Secrétariat en vue de lancer une plateforme d'information intégrée sur les espèces pour améliorer la fourniture de services d'information sur les espèces visées par la CITES. La plateforme soutiendra l'évolution future de la CITES, notamment quant aux systèmes de permis électroniques, à l'amélioration des mécanismes d'échange de données, à l'établissement d'outils de visualisation du commerce et aux liens futurs avec d'autres traités relatifs aux espèces et aux bases de données externes pertinentes.

Elle incorporera au tout début la Base de données sur les espèces et, par la suite, la Base de données sur le commerce de la CITES. Il sera possible, au cours des stades préliminaires de sa mise en place, de produire par voie électronique la liste de contrôle des espèces de la CITES en 2013.

15. La liste de contrôle informatisée inclura un index des espèces de la CITES et un historique des listes de la CITES. La liste de contrôle informatisée sera personnalisable de manière à générer également des sous-séries nationales ou taxonomiques. Des fonds sont en train d'être mobilisés pour les phases futures afin d'incorporer la Base de données sur le commerce de la CITES et d'ajouter des services en ligne pour permettre aux Parties de mettre à jour leurs bases de données nationales directement à partir de la plateforme et d'intégrer d'autres séries de données de la CITES telles que la Base importante de données sur le commerce, le manuel d'identification Wiki de la CITES, la Base de données sur le commerce du caviar, etc.
16. Un volet de l'appui fourni par le PNUE-WCMC à la CITES durant cette année a porté sur la contribution dans le domaine des permis électroniques, qui a inclus la participation aux réunions du Groupe de travail sur les systèmes de permis électroniques de la CITES tenues à Prague en avril 2012, et aux réunions régionales sur les systèmes de permis électroniques organisées au Brésil, en Chine et au Nicaragua. En outre, avec l'appui de la Commission européenne, le PNUE-WCMC gère le système d'échange électronique d'informations sur les permis (EPIX), qui facilite l'échange et la vérification électroniques des données figurant sur les permis parmi les autorités de la CITES. Le PNUE-WCMC collabore avec le Secrétariat de la CITES en vue de promouvoir et d'élargir l'utilisation du système EPIX par toutes les Parties à la Convention, ce qui permettra l'échange en temps réel des données figurant sur les permis et de progresser vers la délivrance de permis électroniques.
17. Le PNUE-WCMC a également donné des avis techniques à d'autres groupes de travail, à savoir notamment : le Groupe de travail sur l'utilisation de numéros de série taxonomique, le Groupe de travail sur l'évaluation de l'étude du commerce important, le Groupe de travail sur l'élevage en captivité et en ranch, le Groupe de travail sur l'identification des coraux inscrits à la CITES et présents dans le commerce et le Groupe de travail sur les exigences en matière de communication d'informations spécifiques dans le cadre des rapports nationaux. Pour ce qui est de ce dernier, le PNUE-WCMC a mis le Président du Groupe de travail et le Secrétariat au courant de l'élaboration d'un système de présentation de rapports en ligne qui pourrait être utilisé pour la soumission des rapports biennaux de la CITES et pour favoriser les synergies en matière de présentation des rapports avec d'autres conventions relatives à la biodiversité. Le système de présentation de rapports en ligne a été mis au point par le PNUE-WCMC aux fins de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, dans le cadre de laquelle il a été utilisé pour rendre compte des données provenant de rapports établis avant la dixième session de la Conférence des Parties. Ce système a également été utilisé par les Parties à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans leurs cycles les plus récents de présentation des rapports et est actuellement à l'examen par les Parties à la Convention de Ramsar.

18. Pour ce qui est de l'étude du commerce important, le PNUE-WCMC a examiné 98 combinaisons d'espèces par pays et présenté les résultats à la vingt-sixième réunion du Comité pour les animaux de la CITES qui s'est tenue à Genève en avril 2012. Il a également contribué à l'élaboration de deux rapports supplémentaires présentés au Comité pour les animaux par la Commission européenne sur la nomenclature et les listes taxonomiques pour les coraux, ainsi qu'à la préparation d'un rapport sur le commerce et la conservation des éléphants en vue de la soixante-deuxième session du Comité permanent. Avec l'appui du Groupe d'examen scientifique de la Commission européenne, le PNUE-WCMC fournit également une assistance dans l'examen de deux taxons dans le cadre du processus d'examen périodique de la CITES.
19. Pour fournir des avis sur la présentation des rapports sur le commerce de spécimens d'espèces de plantes inscrites à l'Annexe II reproduites artificiellement, le PNUE-WCMC a récemment entrepris, pour le compte du Secrétariat de la CITES, un projet visant à rassembler et combiner des informations sur les procédures pour la présentation des rapports par les Parties en examinant les données récentes sur le commerce et la documentation sur le commerce illégal.
20. Le PNUE-WCMC, en collaboration avec le Ministère finlandais de l'environnement, a préparé une étude sur la promotion des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité. Cette étude dresse une analyse des possibilités de synergies entre les six conventions mondiales intéressant la biodiversité (Convention sur la diversité biologique (CDB), CITES, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Convention de Ramsar et Convention concernant la protection du patrimoine mondial), en se focalisant sur les domaines suivants : interface science-politique, stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, mise en œuvre au niveau national du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, communication d'informations au niveau national et renforcement des capacités. Cette étude s'appuie sur les résultats du Colloque nordique sur les synergies entre accords sur la biodiversité, qui s'est tenu en avril 2010 à Helsinki (Finlande). Elle a été lancée lors de la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'examen de la mise en œuvre de la CDB tenue en mai 2012.
21. Pour rassembler des informations sur les espèces de singes et de gibbons inscrites à l'Annexe I de la Convention, le PNUE-WCMC, l'Institut Max Planck et la section sur les grands singes de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union mondiale pour la nature (UICN), avec le généreux financement de la Fondation Arcus et de la Fondation « The World We Want », ont collaboré pour mettre en place le portail et les projections graphiques A.P.E.S (Ape Populations Environment Surveys). Ces outils regroupent un très grand nombre d'informations et analyses destinés à aider les décideurs à identifier les domaines dans lesquels des mesures de conservation doivent être prises.
22. Le portail A.P.E.S. donne accès aux informations sur des espèces spécifiques en regroupant divers outils graphiques et prévisionnels ainsi qu'une base de données sur les études et sur l'adaptabilité des habitats, y compris 169 séries de données régionales pour les singes d'Afrique et orangs-outans; 200 séries de données contextuelles et plus de 680 publications sur les singes. Les projections graphiques sont un outil d'analyse permettant aux utilisateurs d'explorer les pressions relatives

qui s'exercent sur les espèces vivant dans des sites importants de singes. Ces informations peuvent être combinées avec d'autres indicateurs tels que les caractéristiques de l'habitat, les niveaux de protection et la capacité d'un site de soutenir des espèces autres que les singes et des services écosystémiques donnés. Les projections graphiques permettent d'effectuer de vastes comparaisons préliminaires pour identifier des sous-séries de sites importants de singes qui pourraient être précisées en menant des analyses, études et collectes de données supplémentaires. Elles permettent de répondre à des questions telles que :

- Où sont les sites importants de singes les plus/les moins menacés?
- Quel est le statut de protection des sites importants de singes?
- Quels sites importants de singes présentent le plus grand intérêt pour d'autres espèces et services écosystémiques?

III. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : état des lieux

Progrès récents dans le processus de la Plateforme

23. Deux sessions de la réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ont eu lieu, respectivement à Nairobi en octobre 2011 et à Panama en avril 2012. La première session a abordé plusieurs aspects procéduriers liés à la mise en œuvre de la Plateforme, notamment les structures institutionnelles et les procédures, le règlement intérieur, les règles d'adhésion, et les procédures permettant de hiérarchiser les demandes adressées à la Plateforme. La seconde session a, quant à elle, permis d'avancer en ce qui concerne l'identification des fonctions, des principes de fonctionnement et des dispositions institutionnelles de la Plateforme ainsi que son règlement intérieur, et a débouché sur une résolution de la réunion qui établit la Plateforme comme un organe intergouvernemental indépendant.
24. La réunion de Panama a également décidé que le siège du Secrétariat de la Plateforme se situerait à Bonn (Allemagne), et a adopté un programme de travail intersessions aux fins de préparer la première réunion de la plénière de la Plateforme, prévue en janvier 2013.
25. Les conventions relatives à la biodiversité ont fait une déclaration commune à la deuxième session de la Plénière. Elle est reproduite dans le rapport intégral de la réunion, disponible sur le site www.ipbes.net/previous-ipbes-meetings/second-session-of-plenary.
26. La réunion de Panama a décidé que la Plénière sera l'organe décisionnel de la Plateforme, avec un Bureau pour superviser les fonctions administratives et un Groupe d'experts multidisciplinaire pour s'acquitter des fonctions scientifiques et techniques. Ce Groupe d'experts multidisciplinaire se composera initialement de cinq membres de chacune des cinq régions de l'Organisation des Nations Unies. Les présidents des organes subsidiaires scientifiques des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique (notamment de la CITES) y seront invités en tant qu'observateurs.

Travaux intersessions précédant la première réunion plénière de la Plateforme (prévue en janvier 2013)

27. Un certain nombre d'éléments des travaux intersessions convenus à la réunion de Panama en avril 2012 concernent les accords multilatéraux sur l'environnement, dont la CITES. Le 21 juin 2012, le PNUE, en tant que secrétariat intérimaire de la Plateforme, a invité la CITES et les autres accords multilatéraux sur l'environnement à faire part de leurs observations à ce sujet, et en particulier sur les points suivants :
- i) Le catalogue d'évaluations en cours d'élaboration, afin de veiller à ce qu'il reprenne les informations pertinentes des évaluations antérieures et actuelles effectuées par les accords multilatéraux sur l'environnement, dont la CITES, ou en appui à ces derniers;
 - ii) Le projet de document sur les éléments d'un cadre conceptuel qui pourrait être adopté pour orienter les activités de la Plateforme;
 - iii) L'identification des besoins en matière de renforcement des capacités, par l'analyse des observations sur un projet de document d'information en cours d'élaboration, qui vise à synthétiser les besoins en matière de renforcement des capacités identifiés par les pays dans les rapports nationaux les plus récents transmis au titre des accords multilatéraux sur l'environnement, dont la CITES, et;
 - iv) Les propositions sur la procédure de présentation et de hiérarchisation des demandes formulées par les gouvernements et les accords multilatéraux sur l'environnement, dont la CITES.

IV. Appui du PNUE au Secrétariat de la CITES en matière de gestion administrative et financière (voir également l'annexe I)

Appui fourni à la CITES au titre des dépenses d'appui aux programmes

28. La CITES a droit à 67 % du total des dépenses d'appui au programme. Pour l'année 2011, ce montant était de 563 859 dollars. Les dépenses encourues au titre des dépenses d'appui au programme de 2011 s'élevaient à 590 388 dollars et ont servi à couvrir les frais liés au personnel administratif affecté directement au Secrétariat de la CITES, à savoir : la spécialiste de la gestion administrative et financière (P-4), l'assistant administratif (G-6), l'assistante financière (G-6), 50 % du coût de l'administrateur du réseau informatique (P-3) ainsi que certains coûts de fonctionnement. Les 33 % restants des dépenses d'appui au programme permettent au PNUE de financer ses services administratifs centraux, qui appuient le Secrétariat de la CITES.
29. Le 1^{er} janvier 2014, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le PNUE adopteront les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) au détriment des normes comptables du système des Nations Unies. Suite à ce changement, des états financiers vérifiés seront nécessaires pour chaque année, à partir de l'année se terminant le 31 décembre 2014. Bien que les normes IPSAS soient bien plus strictes que les normes comptables du système des Nations Unies en matière de consolidation des comptes, le Siège de l'Organisation des Nations Unies nous a signalé que dans le contexte des normes IPSAS, nous pourrions continuer à inclure les comptes de la CITES dans les états financiers du PNUE, une position qui a été confirmée par un mémorandum d'accord signé en 2011 par le Président du Comité permanent de la CITES et le Directeur exécutif du PNUE.

Fonds pour l'éléphant d'Afrique

30. Le Fonds pour l'éléphant d'Afrique a été créé sous l'égide du PNUE en tant que fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la coopération technique, afin de mettre en œuvre le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique (adopté en mars 2010 par les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique). Le Fonds a été approuvé par le Conseil d'administration du PNUE à sa vingt-sixième session tenue en février 2011 et est entré en vigueur à cette date.
31. Un Comité directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique a été mis en place, comprenant les délégués de huit États de l'aire de répartition, représentant les quatre sous-régions du continent (actuellement le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud et le Soudan) et de trois pays donateurs, qui ont acquis le statut de membres en engageant des financements d'un montant supérieur ou égal à 50 000 dollars (France : 63 000 dollars; Allemagne : 108 000 dollars; et Pays-Bas : 66 000 dollars). Le Royaume-Uni contribue également pour 50 000 dollars.
32. Le PNUE a pris note du mandat et du règlement intérieur du Comité directeur du Fonds, que celui-ci a adopté à sa première réunion, tenue du 12 au 14 décembre 2011 en Afrique du Sud. Le PNUE a également informé le Président du Comité de la nécessité d'introduire certains amendements aux documents, afin de respecter, entre autres, les dispositions pertinentes des règles de gestion financière du PNUE.
33. Si le rôle du PNUE en tant que gestionnaire du Fonds pour l'éléphant d'Afrique a été accepté, son rôle de secrétariat du Comité directeur doit être clarifié et le PNUE en a informé le Président du Comité.
34. En attendant, le Président a distribué aux bénéficiaires d'un financement, identifiés à la première réunion du Comité directeur, un formulaire-type du PNUE pour des conventions de petites subventions. Une fois que ces formulaires auront été renvoyés au PNUE avec l'information nécessaire de la part de chaque bénéficiaire, notamment les propositions de projets, amendées au besoin à la lumière des décisions prises à la première réunion du Comité directeur, le PNUE sera en position de signer les contrats de petites subventions et de déboursier les fonds selon que de besoin.

Annexe I (Rapport du PNUE sur l'utilisation des dépenses d'appui au programme au Comité permanent de la CITES)

Fonds	Description	2010	2011	Total général
QTL	Perte de change	549	(371)	178
QTL	Décaissements	4 454 550	3 353 796	7 808 346
QTL	Dépenses d'appui au programme	298 946	196 337	495 283
		4 754 045	3 549 762	8 303 807
Fonds	Description	2010	2011	Total général
CTL	Perte de change	(10 401)	10 585	184
CTL	Décaissements	4 463 125	4 963 410	9 426 536
CTL	Dépenses d'appui au programme	580 206	645 243	1 225 450
		5 032 930	5 619 239	10 652 169
Total				
Code	Description	2010	2011	Total général
1850	Perte de change	(9 852)	10 214	362
6310	Décaissements	8 917 675	8 317 207	17 234 882
6320	Dépenses d'appui au programme	879 152	841 580	1 720 732
		9 786 975	9 169 001	18 955 977
	Dépenses d'appui au programme	879 152	841 580	1 720 732
	67 %	589 032	563 859	1 152 891
	Allocation de 67 %	589 032	563 859	1 152 891
	Coûts de personnel	603 911	565 208	1 169 119
	Autres coûts	11 421	25 129	36 550
	Coûts totaux	615 332	590 338	1 205 670
	Dépassement par rapport à l'allocation de 67%	(26 300)	(26 479)	(52 779)

Fonction	Nom du fonctionnaire	Grade
Spécialiste de la gestion administrative et financière	Alicia Abalos	P-4
Assistante financière	Noemi Reyes	G-6
Assistant administratif	Philippe Brarda	G-6
Administrateur du réseau informatique	50 % en 2010-2011	P-3